

Béziers, le 20 juin 2024

**Direction Départementale  
Du Territoire et de la Mer**  
Bât. OZONE  
181 place Ernest Granier

34064 MONTPELLIER Cedex2

Nos Réf : VD/24/20

Affaire suivie par Véronique DUBOIS

**Objet : Demande d'avis sur le dossier d'autorisation environnementale version 3 pour la réalisation de la zone d'aménagement concertée Via Europa sur la commune de Vendres**

Monsieur le Directeur,

Vous avez adressé à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, pour avis, la version 3 du dossier relatif au projet d'extension de la zone d'aménagement concertée Via Europa sur la commune de Vendres, suite aux réserves maintenues par la CLE sur la version 2 du dossier présentée.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, habilité à rendre des avis pour le compte de la CLE par délibération du 27 juin 2013, a été consulté sur cette nouvelle version qui apporte des éléments de réponse précis (pièce A7 : réponse du maître d'ouvrage au courrier du SAGE nappe astienne).

Il est rappelé au maître d'ouvrage que le fait de développer la ZAC en adéquation avec les capacités de desserte telles qu'affichées dans la convention établie entre le SIVOM et la CABM n'assure pas pour autant la disponibilité de la ressource en eau et que si des entreprises très consommatrices d'eau venaient à s'installer, elles pourraient s'exposer à des mesures de restrictions d'usage en période de sécheresse telles que subies en 2023.

Le maître d'ouvrage choisit par ailleurs de retenir les rendements les plus favorables dans l'évaluation des besoins en eau de la ZAC. Il est précisé que ceux-ci ne sont pas toujours représentatifs de l'efficacité des réseaux quand ils sont appréciés à partir des volumes facturés, le rattrapage de facturation d'une année sur l'autre conduisant à surévaluer les valeurs de rendement.

La CLE du SAGE nappe astienne ne peut qu'inviter le maître d'ouvrage à rester vigilant dans la conduite de ce projet vis-à-vis des consommations d'eau que ce dernier pourrait générer et lève ses réserves sur la version V3 du dossier présenté, dès lors que la responsabilité du maître d'ouvrage semble être pleinement assumée à travers les éléments de réponse apportés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Jacques BOLINCHES**  
1<sup>er</sup> vice-président de la CLE

